

Guinée

La **Fondation Wayamo** et la **Fondation Konrad Adenauer** retracent les événements clés des efforts pour traduire en justice les responsables des crimes commis à partir du 28 septembre 2009. Plus de 150 manifestants sont massacrés, des centaines d'autres blessés et plus d'une centaine de femmes sont victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles par les forces de sécurité gouvernementales lors d'un rassemblement de l'opposition dans un stade de Conakry.



1 OCTOBRE 2003

La Guinée relève de la compétence de la Cour pénale internationale

La Guinée ratifie le Statut de Rome le 14 juillet 2003. La CPI a compétence pour les crimes couverts par le Statut de Rome commis sur le territoire guinéen, ou par des ressortissants guinéens depuis le 1er octobre 2003.

22 DÉC.

Lansana Conté, président de longue date, meurt en fonction

Conté est un soldat qui a dirigé la Guinée après un coup d'État en 1984 et jusqu'à sa mort.

2008

23 DÉC.

2008



Quelques heures après l'annonce du décès de Lansana Conté, le capitaine Moussa Dadis Camara annonce l'invalidation de la Constitution au nom du Conseil national de la démocratie et le développement (CND). Un jour plus tard, le capitaine Camara devient président du CND et avec Camara promet « des élections présidentielles crédibles et transparentes d'ici la fin décembre 2010 ».

Sékouba Konaté devient vice-président et Ministre de la défense

Moussa Dadis Camara © 2009, Diplomatica Wikimedia

28 SEP.

2009



Le massacre du stade de Conakry

Plus de 150 manifestants sont massacrés, des centaines d'autres blessés, et plus d'une centaine de femmes sont victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles de la part des forces de sécurité lors d'un rassemblement de l'opposition dans un stade de Conakry. Dans les jours qui suivent, les forces de sécurité commettent encore des abus dans des quartiers largement habités par des partisans de l'opposition.

Kaloum, Conakry, Guinée © 2015 Martine Perret, UNMEER

14 OCTOBRE 2009

Le Procureur de la Cour pénale internationale indique que la situation en Guinée est en cours d'examen préliminaire

Le Ministre guinéen des affaires étrangères se rend une semaine plus tard à La Haye pour rencontrer le Bureau du procureur de la CPI, où il déclare au Procureur adjoint de la CPI, Fatou Bensouda, que le système judiciaire guinéen est « capable et désireux » de gérer l'enquête et les poursuites des auteurs des crimes commis dans le stade.

30 OCTOBRE 2009

Création d'une commission d'enquête des Nations Unies

Une commission d'enquête internationale, proposée par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est mise en place par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon.

3 DÉCEMBRE 2009

Tentative d'assassinat

Le lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité tire sur Moussa Dadis Camara. Diakité commandait la garde présidentielle guinéenne, également connue sous le nom des Bérés rouges. Dans une interview à Radio France Internationale, il explique avoir tiré sur Camara parce que le Chef de la junte voulait lui faire porter la responsabilité pour un massacre de manifestants pro-démocratie.

17 DÉCEMBRE 2009

La commission d'enquête internationale publie son rapport final

La commission conclut qu'au moins 156 personnes ont été tuées ou ont disparu, et qu'au moins 109 femmes ont été victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles.

15 JAN.

2010

Sékouba Konaté devient Président par intérim

JANVIER 2010

Des représentants de la Cour pénale internationale se rendent pour la première fois en Guinée

Depuis sa première visite en 2010, la CPI effectue des visites régulières en Guinée - en moyenne deux fois par an - afin d'évaluer les progrès de l'enquête et de faire pression pour que de nouvelles avancées soient réalisées.

FÉVRIER 2010

La Commission nationale publie un rapport

La Commission nationale indépendante d'enquête mise en place par les autorités guinéennes conclut que des meurtres, des viols et des disparitions forcées ont été commis.

8 FÉVRIER 2010

Un groupe de juges guinéens nommé pour enquêter sur les crimes commis

Le groupe de juges a rapidement inculpé Abubakar « Toumba » Diakité, l'aide de camp du Président autoproclamé Moussa Dadis Camara, pour son rôle dans les crimes et les viols commis lors de l'événement du stade.

MAI 2010

Les groupes de la société civile portent plainte

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) portent plainte avec constitution de parties civiles au nom des associations de victimes et de dizaines de victimes des crimes du 28 septembre 2009.

27 JUIN 2010

Cellou Dalein Diallo en tête du premier tour des élections présidentielles

Diallo, Premier ministre de la Guinée de 2004 à 2006, est en tête du premier tour des élections retardées.

7 NOVEMBRE 2010

Alpha Condé remporte les élections présidentielles de 2010 au second tour

Après un second tour retardé, le leader de l'opposition de longue date, Alpha Condé, remporte l'élection en battant Diallo au second tour.

21 DÉC.

2010



Alpha Condé devient Président

Président Alpha Condé au Parlement européen © 2018, Union européenne - Parlement européen

AOÛT 2011

Création de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) par le Président Condé

Deux personnalités religieuses de premier plan dirigent la Commission, Elhadj Mamadou Saliou Camara, le Grand Imam de la Mosquée de Conakry, et Monseigneur Vincent Coulibaly, Archevêque de Conakry. La Commission publie son rapport en 2016, ce qui entraîne la modification de la loi sur la réconciliation nationale. Les groupes de la société civile s'inquiètent du manque de progrès dans la mise en œuvre du processus de réconciliation.

1 FÉVRIER 2012

Ministre inculpé

Moussa Tiéboro Camara, Ministre chargé de la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé, est inculpé pour son rôle présumé dans les crimes commis lors du massacre du stade et des viols. Les enquêtes sont toutefois suspendues entre mai et septembre 2012, en raison de la faiblesse des ressources dont dispose le collège des juges d'instruction.

FÉVRIER 2013

Actes d'accusation de torture

Le gouverneur de Conakry, le Commandant Sékou Resco Camara, et le Général Nouhou Thiam, Chef de l'état-major général des forces armées, sont inculpés pour « actes de torture » commis en octobre 2010 sous le gouvernement de transition du général Sékouba Konaté. Le Gouverneur Camara est démis de ses fonctions le mois suivant. Bien qu'elle ne soit pas directement liée au massacre du stade de 2009, l'inculpation de deux acteurs militaires et politiques de haut niveau est une étape importante dans la lutte contre l'impunité. Le procès est reporté à plusieurs reprises, le dernier report en date étant celui de 2018.

30 AVRIL 2013

Premier acte d'accusation pour le massacre du stade de 2009

Un gendarme guinéen est arrêté et accusé de viol en relation avec le massacre du stade de septembre 2009. Cette première inculpation d'un auteur présumé de violences sexuelles au cours de ces événements, constitue une étape importante dans le processus judiciaire. Toutefois, dans une déclaration de 2019, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles en conflit, souligne que les auteurs de violences sexuelles commises lors des attaques de 2009 n'ont toujours pas été traduits en justice.

27 JUIN 2013

Le Ministre de la sécurité présidentielle inculpé

Le lieutenant-colonel Claude « Coplan » Pivi, Ministre de la sécurité présidentielle et Chef de la garde présidentielle « Bérés rouges », est inculpé pour son rôle présumé dans les crimes commis dans le stade en septembre 2009. Pivi n'est pas démis de ses fonctions malgré les accusations portées contre lui.

JAN. 2014

2014



Cheick Sako nommé Ministre de la Justice

La nomination du Ministre de la Justice Cheick Sako est largement reconnue comme ayant contribué à la relance des enquêtes. La nomination de Sako entraîne une augmentation du nombre de membres des forces de sécurité interrogés

H.E. Mr. Cheick Sako © 2016 Institute for 21st Century Questions

11 MAI 2015

Moussa Dadis Camara annonce sa candidature pour les élections de 2015

L'ancien Président annonce sa candidature alors qu'il fait l'objet d'une enquête pour les crimes contre l'humanité commis lors du massacre du stade en 2009. Au moment de cette annonce, la justice guinéenne avait déjà émis un acte d'accusation demandant au Burkina Faso de renvoyer Camara en Guinée.

JUIN 2015

Un ancien soldat accusé d'actes de torture dans un camp militaire

Des accusations de torture contre des manifestants détenus au camp militaire de Koundara dans les semaines qui ont suivi le massacre du stade en 2009, ont conduit à l'arrestation et à l'inculpation d'un ancien soldat. Cette affaire est importante car c'est la première fois que des responsables sont poursuivis pour les crimes commis au lendemain du 28 septembre contre des « dizaines » de personnes détenues illégalement et torturées dans des centres de détention et des casernes.

8 JUILLET 2015

L'ancien président Moussa Dadis Camara interrogé

L'ancien président Camara, inculpé par les juges guinéens pour son rôle présumé dans le massacre du Stade de Conakry, est interrogé au Burkina Faso où il reste en exil.

11 OCT.

2015



Alpha Condé remporte son deuxième mandat présidentiel

Alpha Condé, Président de la Guinée au Forum économique mondial © 2016, Paul Kagame, Flickr

7-11 AVRIL 2016

Consultations nationales sur la justice transitionnelle

Comme au Togo et au Burundi, l'objectif de ces consultations était de permettre à la population guinéenne de parler des mécanismes de justice transitionnelle à mettre en œuvre en vue de la réconciliation nationale. Plus de 9 000 personnes sont consultées. Pour les Guinéens, les priorités sont le droit à la vérité historique, à la justice ainsi qu'aux réparations.

JUILLET 2016

Nouveau code pénal et code de procédure pénale adoptés par l'Assemblée nationale

Les crimes contre l'humanité, le génocide, la persécution et la torture figurent désormais dans le code pénal guinéen, dans lequel la peine prévue pour les crimes les plus graves est la prison à vie. Le nouveau code pénal élimine également la peine de mort et interdit explicitement la torture pour la première fois. Cependant, les défenseurs des droits de l'Homme notent que le code pénal a classé un certain nombre d'actes qui relèvent de la définition internationale de la torture comme étant simplement « inhumains et cruels », une catégorie qui ne comporte aucune peine explicite dans le code. Dans la pratique, les forces de sécurité continuent à pratiquer la torture et d'autres formes de violence physique en toute impunité.

16 DÉCEMBRE 2016

Abubakar « Toumba » Diakité arrêté à Dakar

Diakité, en fuite depuis décembre 2009, est arrêté au Sénégal. Toumba commandait la garde présidentielle guinéenne, également connue sous le nom de Bérés rouges, au moment des crimes de 2009.

10 FÉV.

2017



Le Président Macky Sall du Sénégal signe l'ordre d'extradition de Diakité

Président Macky Sall du Sénégal © MONUSCO Flickr

12 MARS 2017

Diakité extradé du Sénégal vers la Guinée

Il est incarcéré à la prison de Conakry, où des efforts sont faits pour lui assurer une cellule individuelle propre et sûre, conforme aux normes internationales de détention.

14 MARS 2017

Diakité inculpé

Un groupe de juges d'instruction interroge Diakité fin mars 2017.

29 DÉCEMBRE 2017

L'enquête sur Diakité est terminée

Le Ministre de la Justice, Cheick Sako, annonce que l'enquête va déboucher sur un procès à Conakry. Plus d'une douzaine de suspects sont inculpés, et Diakité est détenu en Guinée après son extradition par le Sénégal. Au cours de son enquête, le groupe de juges interroge et inculpe de hauts fonctionnaires (à Conakry et à l'étranger), interroge des témoins clés, y compris des fonctionnaires du gouvernement et des dirigeants de l'opposition, et auditionne plus de 400 victimes, dont environ 50 victimes de violences sexuelles. Dans sa décision finale, le groupe de juges renvoie 13 des 15 accusés devant le Tribunal de Dixinn, la juridiction territorialement compétente à Conakry.

AVRIL 2018

Nomination du comité de pilotage

Le ministre Sako nomme un comité de pilotage pour organiser le procès. Initialement censé se réunir une fois par semaine, le comité ne se réunit que sporadiquement et n'a pas encore fixé de date pour le procès, ce qui suscite des inquiétudes.

MAI 2019

Cheick Sako démissionne de son poste de Ministre de la Justice

Mohamed Lamine Fofana prend la relève du Ministère de la Justice après la démission de Sako. Le Président Condé et lui espèrent que la date du procès sera fixée et que les victimes auront la possibilité de voir la justice rendue.

JUIN 2019

La Cour suprême rejette le pourvoi partiel des parties civiles

La Cour suprême de Guinée rejette le pourvoi partiel des parties civiles qui s'opposaient au résultat de l'enquête sur le massacre du stade en 2009, une enquête initialement close en 2017. Les parties civiles requérantes ont déposé leur plainte après l'abandon des charges contre deux suspects importants et la requalification de l'accusation initiale de crimes contre l'humanité en « crimes ordinaires ». La décision de la Cour suprême est sans appel, ce qui clôt officiellement l'enquête sur les crimes de l'attaque du stade de septembre 2009, et supprime le dernier obstacle juridique à l'ouverture du procès tant attendu des principaux responsables.

29 OCTOBRE 2019

Promesse d'une date de procès

Lors d'une visite de représentants du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale à Conakry, le Ministre de la Justice Fofana annonce que le procès de Diakité aura lieu au plus tard en juin 2020. Des défis restent à relever, notamment la construction ou l'adaptation d'une salle d'audience pour accueillir le procès, la nomination et la formation des magistrats, et la mise en place d'un plan de communication et de sécurité pour tous les acteurs impliqués dans la procédure.

22 MARS 2020

Référendum constitutionnel

La nouvelle Constitution limite le nombre de mandats présidentiels à deux, permettant au président Alpha Condé de se présenter pour un troisième mandat.

9 OCTOBRE 2020

Mise en garde et rappel de la CPI

Une semaine avant l'élection présidentielle de 2020, le Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, publie une déclaration dans laquelle elle prend note des informations faisant état de violences préélectorales et de tensions ethniques croissantes en Guinée. Elle avertit que « toute personne qui commet, ordonne, incite, encourage ou contribue de toute autre manière à la commission de crimes visés par le Statut de Rome est passible de poursuites devant les tribunaux de la Guinée ou devant la CPI ». Elle rappelle également aux autorités que si les démarches pour la tenue du procès pour le massacre du stade de Conakry ne se concrétisent pas, elle aura l'obligation d'ouvrir une enquête.

18 OCTOBRE 2020

Alpha Condé remporte son troisième mandat présidentiel

5 SEP.

2021

Condé est renversé par un coup d'état

Condé est renversé par une unité d'élite de l'armée dirigée par le commandant Mamady Doumbouya, qui prête serment en tant que président par intérim le 1er octobre 2021.